

**REPONSE A LA DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT N°01/28-07-2025**  
**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°15/2025**  
**Acquisition de 30 wagons trémies à voie métrique avec un ensemble de**  
**pièces de rechange destinés pour le transport des céréales**

**Question N°1:** « Selon l'Article 14 : Transport & Assurance (P51) : " Les opérations de chargement, transport, déchargement, stockage et manutentions diverses sont incluses dans les prestations du Marché et seront effectuées sous la responsabilité exclusive du fournisseur. La manutention et le transport des fournitures mises à disposition du fournisseur depuis le lieu de stockage jusqu'à pied d'œuvre seront à la charge et resteront sous l'entière responsabilité du fournisseur ... Tous les autres frais d'assurance à l'étranger sont à la charge du fournisseur."

Mais dans l'Article 7 : Prix et Nature des Prix : " Tous les prix indiqués ci-dessus s'entendent pour la Fourniture CFR port de Rades débarquée sur rails non dédouanée y compris tous les essais, frais et taxes payables en dehors de la Tunisie, conditionnement pour le transport maritime, formation, assistance technique et documentation."

Ces deux articles sont donc ambigus en ce qui concerne les frais du port de déchargement à destination. Et selon les incoterms CFR, le fournisseur se charge seulement du frais de transport maritime, et nous pouvons débarquer les wagons sur rails comme votre exigence. Mais le fournisseur n'est pas tenu de prendre en charge les frais du port de déchargement au site des clients et le frais de stockage à l'étranger. Pourriez-vous préciser les exigences relatives à cet article. »

**Réponse de l'Office des Céréales :** « Tous les frais à l'exception des frais douaniers Tunisiens sont à la charge du Fournisseur, sachant que le bordereau des prix (Annexe 15 du CCAOI page 40 : Décomposition du prix global de l'offre) précise : CFR Débarqué ».

**Question N°2:** « Concernant la liste des documents pour le Dossier Administratif, pour N° A2, le cautionnement ou la caution provisoire en original est exigé. Selon l'opération à réaliser, il faut se référer au modèle en annexe 2 du CCAOI. Mais le montant indiqué dans ce modèle en annexe 2 est 5000 dinars, ce qui est différent avec l'exigence de l'AO (150000 dinars). En plus il y a des écarts entre le modèle de garantie et la garantie bancaire. Merci de nous préciser si l'on pourrait lancer la caution bancaire selon le modèle de caution en AOIO 08/2025 ... »

**Réponse de l'Office des Céréales :** « d'après l'Article 33 (P61) du CCAP, le présent Appel d'Offres est régi conformément au guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI ainsi que les dispositions du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics. Ainsi, toute entreprise désirant participer au présent Appel d'Offres devra présenter un cautionnement bancaire provisoire d'un montant 150 000 dinars Tunisiens (ou l'équivalent en devise pour le soumissionnaire non-résident) comme indiqué à l'article 11 du CCAOI Page 12, et ce, conformément au modèle joint au CCAOI « Annexe 2 » Page 20. Aucun autre modèle de cautionnement ne sera accepté.

Le montant 5000 dinars concerne le cautionnement fixe que doivent verser les établissements garants (Banques) auprès du trésorier général de Tunisie après avoir reçu un agrément spécial de la part du ministère des finances de Tunisie (comme indiqué à l'article 113 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le N°22), et ne concerne en aucun cas le montant de la caution provisoire objet de cet Appel d'Offres l'AOIO 15/2025 qui est de 150 000 dinars tunisiens ou équivalent. »

---

**NB :** Pour être informé de toutes les réponses aux demandes d'éclaircissements, veuillez consulter régulièrement le site web de l'office: [www.oc.com.tn](http://www.oc.com.tn) /ACTUALITES/APPELS D'OFFRES ET CONSULTATIONS / Appel d'offres international N°15/2025 Acquisition de 30 wagons trémies à voie métrique destinés pour le transport des céréales Projet financé par la Banque Européenne d'Investissement - Office des Céréales - Tunisie